

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA

HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU

Séance du 21 Septembre 2021 à 20h
L'an deux mil vingt-et-un, le 21 Septembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoint, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr FAIVRE Thierry, Mr SPECCEL Gérard, Mr MARION Olivier.

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr PHILBEE Paul a donné procuration à Mr GIBERT Stéphane,

Mme SAVINEL Armelle a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 13
- absents : 2

Date de la convocation :

06 Septembre 2021

Date d'affichage :

06 Septembre 2021

Objet :

Projet de
déclassement de
l'avenue de la Gare

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Marie-Agnès PETIT, présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire, proposant le déclassement de l'Avenue de la Gare suite à l'aménagement de la voirie.

Le Département pourrait être amené, avec l'accord du conseil municipal, à transférer cette section de voirie (actuelle RD 499) dans le domaine public routier communal.

Les autres dessertes routières départementales en centre-bourg, demeurerait inchangées : RD 4/ RD 499 ; rue St Martin ; RD 906/RD 57.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (12 voix « Pour », 1 voix « contre »), le conseil municipal décide de ne pas déclasser l'avenue de la Gare.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous
Préfecture de Brioude le
22 septembre 2021 et
publication du 22
septembre 2021

